



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2022

Présents : Mmes Anglaret, Buffay, Momplot. MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, Vaurs.

Absents excusés : I Allezard, C Jourdan, MJ Pinot

Pouvoirs I Allezard à V Anglaret
C Jourdan à C Momplot

Secrétaire de séance : Daniel MICHALON

Ordre du jour :

- Emprunt
- CIAF « résultat enquête public »
- Nomination référent voirie forestière (API)
- Compétence assainissement (mise à disposition biens et réseaux)
- Questions diverses

EMPRUNT

Afin de financer les futurs travaux de rénovation de la Place du Marché aux veaux et les différents projets d'investissements, il est opportun de recourir à l'emprunt dès aujourd'hui. Après avoir fortement augmenté, les taux des crédits n'ont sans doute pas fini de grimper. Dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat et de possible récession économique, les banques prêteuses sont regardantes sur plusieurs sujets.

La commission finance de Christine MOMPLOT a reçu deux organismes de prêts mais seul le Crédit Agricole Centre France a fait des propositions concrètes avec différents échéanciers suivant les modalités souhaitées. Après étude des différentes propositions, Jacques THERME propose de souscrire un emprunt à taux fixe, à échéances trimestrielles constantes au taux proposé par les services du Crédit Agricole soit 3,18 % pour financer les travaux rénovation de la Place du Marché aux veaux et les différents projets d'investissements prévus.

Une proposition pour souscrire un emprunt à court terme, utilisable selon les besoins de liquidités de la collectivité est aussi présentée pour faire face aux mouvements de trésorerie liés au décalage de grosses dépenses (paiement des entreprises, TVA,...) et des recettes (subventions, FCTVA,...).

Le conseil décide de valider la proposition du Crédit Agricole Mutuel pour un montant de 300 000,00 € pour une durée de 2 ans au taux de 2,38 % selon les modalités qui seront fixés par convention.

COMMISSION INTERCOMMUNALE AMÉNAGEMENT FONCIER

Monsieur le Président du Conseil Départemental a invité le conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements, Mr le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune. Des réunions de travail, auxquelles ont participé, Christine MOMPLOT, Dominique BAFOIL et Robert FALCIMAGNE se sont tenues au cours du 1^{er} semestre 2022 afin d'élaborer un règlement des boisements. L'enquête publique correspondante s'est tenue du 20 juin 2022 au 20 juillet 2022. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de la rendre applicable sur la commune d'Ardes sur Couze.

RÉFÉRENT VOIRIE FORESTIÈRE :

L'association des communes forestières, FIBOIS et l'Agglo Pays d'Issoire ont mis en place un mode opératoire pour l'utilisation des voiries forestières par les exploitants forestiers. Ces échanges permettront d'aboutir à une procédure commune. Il s'agit d'un système qui est non réglementaire et qui peut être adapté à chaque territoire. La mise en place de ce système est couplée à la désignation d'un référent par commune qui sera l'interlocuteur unique des exploitants et bénéficiera d'une formation afin d'assurer ce rôle. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M Jean Claude VAURS comme référent communal pour la voirie forestière.

ASSAINISSEMENT (convention de mise à disposition):

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglo Pays d'Issoire est dotée des compétences « eau », « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L224-8 du CGCT » et « gestion des eaux pluviales urbaines », au sens de l'article L2226 1 du CGCT » et selon le champ d'application de la délibération n°2019/06/03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 ; Considérant que la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité, et que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, à la collectivité ou au groupement antérieur compétent. Le conseil municipal valide le procès-verbal de mise à disposition à l'Agglo Pays d'Issoire des biens mobiliers, immobiliers et/ou des réseaux communaux affectés au transfert des compétences « assainissement des eaux usées » et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Accessibilité école primaire : Lors de la réunion du 15 septembre, le conseil municipal a décidé de confier à M CASSOUX David, la réalisation des travaux d'accessibilité de l'école primaire pour un montant de 25 490,00 €. L'augmentation conséquente du prix des matériaux depuis la réalisation du devis (juin 2022) oblige M CASSOUX David à appliquer une augmentation de 3 300,00 € HT par rapport au devis déjà validé. Accord du conseil.

Bâtiments des Haras – diverses demandes acquisition de terrains :

- Pour le bâtiment des Haras, la commune est toujours en attente des dernières propositions, le vote est reporté à un prochain conseil.
- Les services préfectoraux ont confirmé l'impossibilité de céder un chemin s'il était toujours affecté à l'usage du public, c'est à dire desservant des parcelles privées. La demande d'acquisition de chemin communal de Chabetout ou autre qui entre dans ce contexte donc ne seront pas réalisables.
- Le Maire fait part de plusieurs demandes concernant l'acquisition de parcelles de terrains sectionnaux, il souhaite faire un point sur toutes les demandes avant de les présenter au vote du conseil municipal. A suivre.

Réseau eau de la Couze : Les épisodes de sécheresse ont provoqué la baisse des cours d'eau, entraînant des conséquences sur les prélèvements d'eau. Le réseau d'eau des jardins est directement impacté par cette situation et le niveau de la Couze est devenu trop bas pour permettre le remplissage du château d'eau. Le désamorçage régulier de la pompe risquant d'endommager celle-ci, la commune a été dans l'obligation de suspendre son fonctionnement.

Etude commerces : Dans le cadre du programme « Petites villes de demain » une étude a été réalisée afin de cartographier les commerces et les cellules commerciales de la commune, d'identifier les opportunités de développement, d'identifier les difficultés des commerçants et d'y répondre afin de dynamiser le tissu commercial. Michel DUPIN, délégué pour commerce et artisanat de la commune auprès de l'Agglo Pays d'Issoire propose de créer un « Groupe de réflexion » composés des élus qui le souhaitent, mais aussi de « personnes qualifiées (commerçants, artisans, prestataires touristiques, etc.....) » afin de rectifier certaines erreurs constatées, et de tirer les enseignements de cette étude pour faire avancer les choses. Un exemplaire de l'étude sera transmis à chaque élu.

Eglise : Richard FINAUD informe le conseil d'un rendez-vous avec ACA architecte , cette rencontre a pour but d'établir un devis concernant l'étude de programmation de travaux.

Ecole Primaire : Daniel MICHALON donne lecture des divers sujets concernant la mairie évoqués lors du conseil d'école auquel il a assisté :

- Fin du contrat aidé de Madame BEAUVERT pour la 2eme classe de maternelle. Jacques THERME confirme qu'à l'heure actuelle aucun dispositif d'emploi aidé n'est prévu par l'état. Qu'il faudra patienter pour connaître si de nouveaux contrats seront mis en place. Il reste 4 mois pour trouver une solution.

- Cantine scolaire : Certains parents souhaiteraient prévenir eux-mêmes la maison de retraite en cas d'absence de leurs enfants, notamment le dimanche pour le lundi. Richard FINAUD rappelle que la mairie est ouverte 6 jours sur 7, qu'aujourd'hui un délai de 24 heures est demandé pour le rajout ou l'annulation d'un repas contrairement à beaucoup de restaurants scolaires. La gestion doit rester communale pour le bon fonctionnement du service.

Un enfant est concerné par un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) dû à des allergies ou maladies. Richard FINAUD a demandé à recevoir les parents concernés qui ne se sont toujours pas manifestés. Il va reprendre contact avec eux et associer les agents de services de la cantine à cette démarche, car elles doivent être informées des pathologies de l'enfant mais s'interroge sur la responsabilité que la commune délègue à ses agents.

- Installés en partie depuis la fin juin 2022, les équipements interactifs des classes de Mme SAVIGNAC et de Mme RAMBAUD ne sont toujours pas finalisés. L'installation du TBI n'est pas finie dans la classe des GS/CP et la formation n'a pas été dispensée pour cette classe. Sur les deux TBI de cette classe, un tableau s'efface très mal et l'autre s'efface tout seul. Le TBI des CE n'a pas été accroché au mur.

Robert FALCIMAGNE va prendre contact avec la société AZIO pour qu'ils assument leurs engagements.

Des rideaux occultants sont aussi nécessaires depuis l'installation de ces équipements ainsi que du mobilier scolaire (table et chaise) adapté à la morphologie des enfants d'aujourd'hui.

Programme national ponts : Jean Luc BRUN expose au conseil municipal une synthèse de l'étude du CEREMA, Etablissement Public qui accompagne les collectivités, ici pour le «carnet de santé des ouvrages d'art de la commune d'Ardes». 25 ouvrages (murs de soutien ou ponts) ont été trouvés puis visités. Les ouvrages ont été classés en 4 catégories suivant leur état. Aucun ouvrage ne présente d'urgence mais il faudra néanmoins programmer des travaux sur plusieurs ponts dans les 5 à 10 ans à venir. Le pont du Vivier nécessitera une surveillance et sans doute une priorité dans les années à venir du calendrier d'entretien vu l'augmentation du trafic sur l'avenue du Général LECLERC.

La séance est levée à 20 h 15.